

Les jeunes vieux donnent un avant-goût des besoins en loisir et des défis à relever

VOLUME 6 NUMÉRO 9 - 2009

André Thibault, Ph.D.
Directeur de l'Observatoire québécois du loisir

On le sait, le vieillissement de la population demande une révision de la nature des services publics et civils de loisir et l'augmentation de la capacité des organisations de répondre au besoin de cette tranche de la population. Les vieux de demain seront nombreux et différents de ceux d'aujourd'hui.

Dans ce bulletin, l'Observatoire québécois du loisir rend compte d'un sondage qu'il a commandé au cours de l'été 2008 sur l'évaluation par les personnes de 50 à 65 ans de l'offre de services publics en matière de loisir. Ce sondage panquébécois énonce des défis majeurs qui interpellent les villes, en particulier, et le monde du loisir, en général.

LES AÎNÉS ARRIVENT¹

L'Institut de la statistique du Québec² (2003,24) constate que :

« Papy boom », pouvoir gris, gérontocratie, les expressions ne manquent pas pour décrire le vieillissement démographique. De 965 000 qu'il est actuellement au Québec, le nombre de personnes de 65 ans et plus passera à 2,2 millions en 2031. Ce groupe poursuivra sa croissance par la suite, mais de manière beaucoup moins prononcée.

Ce phénomène a deux caractéristiques : il se déploie plus vite au Québec que dans la plupart des pays et il affecte différemment les régions du Québec. Dès 2021, un scénario de l'Institut de la statistique du Québec prévoyait qu'il y aurait plus de personnes âgées (65 ans et plus) que de jeunes (0-19 ans). Ce phénomène sera rapide. En effet, alors qu'au Canada, par exemple, il faudra 45 ans avant que la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus passe de 12 % à 24 %, il n'en faudra que 29 au Québec. Le nombre de personnes de plus de 65 ans doublera au cours des 25 prochaines années. Il atteindra 2,2 millions de personnes en 2031. Ce phénomène est à notre porte, il sera massif et ne peut être ignoré. Non seulement y aura-t-il une hausse

considérable du nombre de personnes âgées, mais le déclin de la population québécoise est anticipé pour 2031, si la tendance des différents phénomènes démographiques se maintient.

À l'échelle des régions, les défis sont parfois différents. Au sud du Québec, il y aura une croissance de la population totale et une proportion moindre de personnes âgées. Ainsi, dans les milieux urbains de l'agglomération de Montréal, la proportion de personnes âgées oscillera entre 20 et 26 %, alors que dans la plupart des régions, elle se rapprochera davantage de 30 %. Dans ces régions, on assistera à un déclin de la population. Les régions moins urbaines subiront un vieillissement de leur population plus prononcé et un déséquilibre de la répartition des groupes d'âge.

Au cours des prochaines années, le monde du loisir aura affaire à une masse de jeunes retraités actifs, à un nombre grandissant de personnes en perte d'autonomie, à des personnes qui vivront de plus en plus à domicile plutôt qu'en institution. Tous ces gens auront du temps libre qu'ils voudront de qualité et diversifié et, pour le combler, ils feront appel aux institutions et aux associations publiques et civiles³.

¹ Extrait de Thibault, André (2008), **Le loisir public et civil au Québec**, dynamique, démocratique, passionnel et fragile, Presses de l'Université du Québec, pp. 22-24.

² Institut de la statistique du Québec (2003). **Si la tendance se maintient...** Perspectives démographiques, Québec et régions 2001-2051, p.24.

³ Thibault, André, 2006, **Vieillesse de la population : menace ou opportunité?** Établir les faits : la démographie et les stéréotypes, Observatoire québécois du loisir, vol.3, no 13.

Il ne faut pas exclure que les personnes âgées aideront à constituer ces ressources. En effet, considérant qu'une plus forte proportion de personnes âgées disposera de grandes qualifications, vivra et demeurera en bonne santé plus longtemps, il faut reconnaître que les aînés pourront constituer pour la société un atout plus important qu'au cours des dernières décennies.

Le gouvernement du Québec définit sa principale stratégie par le maintien à domicile des personnes âgées, de leur qualité de vie et le soutien aux personnes aidantes. Le Gouvernement veut donc donner aux aînés les moyens de conserver leur autonomie et leur qualité de vie.

Il souhaite également offrir aux aînés toutes les possibilités de s'impliquer dans une société en évolution constante. Les aînés constituent une richesse pour notre société. Ils doivent tenir leur place dans notre collectivité et pouvoir faire profiter les générations futures de leur expérience et de leur savoir-faire, si elles le souhaitent. Ils doivent disposer des outils pour y parvenir⁴.

Ce contexte interpelle les communautés qui doivent offrir un milieu de vie de qualité à leurs aînés, adapter leurs services au vieillissement et surtout, savoir profiter de l'apport positif des « vieux » issus des baby-boomers, génération privilégiée. Temps libre et loisir sont au cœur de ce défi collectif. Le maintien de bonnes habitudes de vie passe par une vie sociale active.

La vaste consultation menée au Québec en 2007 est révélatrice de ce défi posé aux communautés comme en témoigne cet extrait du rapport de cette consultation sur les conditions de vie des aînés.

Pour une meilleure collaboration ou un arrimage entre les organismes publics et communautaires, entre les municipalités et les groupes d'aînés, des participants ont fait valoir l'importance que tous unissent leur expertise et leur savoir-faire quand il s'agit de participation sociale des personnes aînées :

Adapter les milieux de vie pour les personnes aînées, c'est prendre en compte leurs besoins dans plusieurs domaines : habitat, aménagement des

lieux publics, accès à des transports publics adaptés, sécurité du milieu de vie, offre variée de loisirs et d'activités culturelles, vie communautaire stimulante. Certaines municipalités ont fait des efforts particuliers en ce sens. Plusieurs ont même un conseiller municipal responsable des aînés. D'autres utilisent des comités d'aînés pour jouer ce rôle. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour mieux répondre à l'ensemble des besoins des personnes aînées, et ce, tant en zone urbaine que rurale.

LE FORUM SUR LE VIEILLISSEMENT ET LE LOISIR DE L'OQL : DES STRATÉGIES À METTRE EN OEUVRE

Lors d'un forum tenu à l'Observatoire québécois du loisir (OQL, 2007, Vol. 5 #1), les participants ont conclu que *la retraite n'est pas un retrait de la société*, mais, seulement, du milieu du travail. Si le travail permet à un individu de se donner une identité sociale, il est fréquent qu'à la retraite, le loisir et l'engagement bénévole viennent remplacer le travail comme source principale d'identité et de satisfaction. Manifestement, le loisir combat l'isolement et maintient l'activité physique, sociale et intellectuelle. Certains principes directeurs ont été définis⁵ :

- ✓ Considérer les désirs plus que l'âge
- ✓ Développer le partenariat plus que la dépendance
- ✓ Compter sur la participation et la prise en charge par les aînés
- ✓ Soutenir de façon importante la pratique libre
- ✓ Considérer le loisir comme un art de vivre plus qu'une activité et le centrer sur l'expérience sociale, intellectuelle, sensuelle et physique
- ✓ Mettre en oeuvre des mesures d'accessibilité adaptées à tous les groupes d'âge des aînés
- ✓ Faciliter l'ouverture sociale plus que la ghettoïsation

⁴ Ministère de la Famille et des Aînés (2008), **Préparons l'avenir avec nos aînés**, rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. <http://www.mfa.gouv.qc.ca/aines/strategie-action/>, consulté le 25 mars 2008)

⁵ Thibault, André, 2006, **Traiter avec des personnes âgées**, Observatoire québécois du loisir, vol. 3, no. 15, p.3.

- ✓ Reconnaître que les personnes âgées vivent dans la communauté plus que dans leur univers
- ✓ Assurer l'accessibilité et la sécurité en temps, distance et finance
- ✓ Le loisir des jeunes vieux : données du sondage commandé par l'OQL

Au cours de l'été 2008, un sondage a été mené par la firme Jolicoeur et Associés auprès de 600 personnes âgées de 50 à 65 ans, représentant une population de 1 612 915 personnes. Ce sondage présente une marge d'erreur de 4 %, Les faits saillants de ce sondage sont les suivants :

- ✓ Moins de la moitié des personnes âgées de 50 à 65 ans pratique régulièrement des activités de loisir. À cet effet, les équipements les plus utilisés, dans le cadre d'activités de loisir, sont les sentiers récréatifs, pistes cyclables et sentiers pédestres avec 44 %;
- ✓ Plus le revenu du ménage est élevé, plus la propension à utiliser les équipements dans le cadre d'activités de loisirs est élevée;
- ✓ Les ménages habitant en milieu rural utilisent moins les équipements dans le cadre d'activités de loisir comparativement à ceux habitant en milieu urbain;
- ✓ Les équipements légers linéaires sont considérés comme étant les plus importants en termes d'accès;
- ✓ Parmi les 50-65 ans utilisant les équipements dans le cadre d'activités de loisir, 58 % pratiquent des activités physiques non compétitives et de plein air;
- ✓ La clientèle âgée de 50 à 65 ans est sensible à la tarification. En effet, pour tous les types d'équipements, cette contrainte est soit la plus élevée, ou parmi les plus élevées comparativement aux autres contraintes.

TABLEAU 1. UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS, SELON LE REVENU ET LE LIEU DE RÉSIDENCE

ÉQUIPEMENTS	TOTAL	MOINS DE 40 000 \$	RURALE
Arénas, piscines, centres sportifs ou gymnases	21 %	13 %	15 %
Centres de loisirs culturels, centres communautaires, bibliothèques	35 %	30 %	28 %
Sentiers récréatifs, pistes cyclables, sentiers pédestres	44 %	30 %	34 %
Aires de jeux, terrains sportifs dans des parcs, espaces verts ou plans d'eau publics	32 %	26 %	27 %

À l'évidence, les aînés sont adeptes de loisirs pratiqués dans des espaces dédiés à la pratique libre, celle que l'on choisit quand et avec qui l'on veut. On voit aussi au tableau 1 que cette pratique diminue chez les ruraux et les moins biens nantis. Les plus troublantes de ces données révèlent que moins de la moitié des personnes sondées utilisent les espaces et équipements publics. Est-ce une question d'accessibilité (voir le tableau 3)? Est-ce que le commerce et le cocooning sont plus adaptés aux besoins que le secteur public et civil?

TABLEAU 2. ACTIVITÉS PRATIQUÉES

ACTIVITÉS	N	%
Activités culturelles	170	27 %
Activités sociales, récréatives et éducatives	67	11 %
Activités scientifiques	4	0 %
Sports compétitifs	40	7 %
Activités physiques non compétitives et de plein air	341	58 %

Parmi les personnes âgées de 50 à 65 ans, pratiquant régulièrement une activité de loisir, on note que la grande majorité d'entre elles pratiquent des activités physiques non compétitives et de plein air (58 %). Les activités culturelles, lesquelles sont exclusivement pratiquées dans les centres de loisirs culturels, les centres communautaires et les bibliothèques, sont pratiquées dans une proportion de 27 %.

TABLEAU 3. IMPORTANCE ACCORDÉE À L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS

ÉQUIPEMENTS	N	%
Arénas, piscines, centres sportifs ou gymnases.	215	36 %
Centres de loisirs culturels, centres communautaires, bibliothèques.	285	46 %
Sentiers récréatifs, pistes cyclables, sentiers pédestres.	306	51 %
Aires de jeux, terrains sportifs dans des parcs, espaces verts ou plans d'eau publics.	253	42 %

Le tableau 3 présente **l'importance accordée à l'accès** aux équipements pour la pratique d'activités de loisir, selon chaque type d'équipement. Les personnes ayant répondu qu'il est très important d'avoir accès aux équipements figurent dans le tableau.

Les équipements légers linéaires sont considérés comme étant les plus importants en ce qui concerne l'accès, avec une proportion de 51 %. Les équipements lourds sportifs, équipements les moins utilisés (21 %), ont, quant à eux, la plus faible proportion de répondants, soit 36 %, convaincue de l'importance d'y avoir accès.

QUE RETENIR : VIE ACTIVE ET PROBLÈME D'ACCESSIBILITÉ

Le profil de pratique de loisir des 50-65 ans illustre bien la tendance vers un mode de vie actif et vers une transformation des attentes des futurs vieux. Comme l'indiquaient les participants au forum sur les aînés et le loisir, il importe dorénavant de considérer les désirs plus que l'âge, de soutenir de façon importante la pratique libre et de considérer le loisir comme un

art de vivre plus qu'une activité et de le centrer sur l'expérience sociale, intellectuelle, sensuelle et physique. Ces résultats invitent à un changement majeur dans la conception de l'offre de service aux aînés dans un futur très proche.

Par ailleurs, plus de la moitié des personnes de 50 à 65 ans n'utilise pas les équipements publics, les moins riches et les ruraux sont même empêchés de le faire. Voilà un défi de taille de promotion/éducation et d'amélioration de l'accessibilité. Si les services publics se distinguent des services commerciaux par l'accessibilité, ils doivent reconnaître que le fossé est encore très grand entre les objectifs et la réalité. Ce défi doit être relevé si les services publics de loisir veulent concourir aux objectifs du Québec en ce qui concerne le maintien à domicile.

Au moment où des investissements importants dans les infrastructures s'annoncent quelle place auront ces besoins des aînés?